

Public :

Gestionnaires locatifs, assistantes, conseillers location.
Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Objectifs :

Savoir déterminer les charges et réparations locatives
Minimiser le risque de contentieux
Se servir des apports de la jurisprudence
Pré-requis : notions en gestion locative

Les plus pédagogiques :


Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques
Support pédagogique remis aux stagiaires
Quizz
Groupe de 4 à 12 participants
Formateur : Professionnel de l'immobilier

Validation / Certification :

Évaluation des connaissances acquises en fin de formation (QCM)
Attestation de formation

INFORMATION 1 jour, 7h

Horaires de formation :
8h30-12h30 - 14h-17h

 360 Euros net**Nantes**

- 26 novembre 2019

St Nazaire

- 26 mars 2020

Contenu de la formation

Les charges récupérables (le cadre légal et réglementaire)

Hors champ d'application de la loi du 6 juillet 1989 (bail code civil)

Les charges récupérables dans le cadre de la loi du 6 juillet 1989?: mise à jour loi ALUR

Étude du cadre légal et des principaux postes du décret du 26 août 1987

La jurisprudence

Le contentieux

Questions réponses sur les différents contentieux

Exercices pratiques sur la régularisation des charges

La notion de réparations locatives (cadre légal et réglementaire)

Décret du 26/08/ 1987 : les difficultés d'interprétation

Notion de vétusté et d'usage

Les postes principaux du décret

Aménagements et transformations (les critères retenus par les tribunaux)

Restitution des lieux?: la sortie

La notion d'état des lieux de sortie?: actualités

Grille de vétusté ou devis (chiffrage)

Restitution du dépôt de garantie

Les litiges

Le contentieux

Nouvelles compétences des CDC

Représentation en justice par une association

Evaluation :

A l'issue de chaque stage le participant remplit systématiquement un questionnaire d'évaluation de la prestation de formation. Cette évaluation est ensuite analysée par CCI Formation Continue afin de faire évoluer l'offre et les méthodes pédagogiques. De plus, le tour de table réalisé en fin de formation permet au formateur d'évaluer la qualité de la prestation et les progrès réalisés par le participant. Chacun peut ainsi prendre conscience des connaissances et savoir-faire acquis au cours de la formation et de ses axes de progrès.